

CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 08 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal de Gémozac s'est réuni à la mairie le 08 septembre 2025 à 18h30 sur convocation adressée le 02 septembre 2025.

PRÉSENTS :

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, M. Thierry AUDEBERT, Mme Virginie LARUE, M. Gérard AUBRY, Mme Laurence CHEVALLIER, M. Jean – Pierre GIRARD, Mme Sonia PAVARD, M. Christian LUCAZEAU, Mme Sylvie RABET – LARGE, Mme Danielle DAGORN, Mme Maribel COPLEY, Mme Corinne MORISSON, M. Jean-Michel BLANCHARD, M. Jean-Bernard DAVID, Mme Catherine CLOCHARD

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Yves BELIS

POUVOIRS :

Mme Monique BÉLIS a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD

M. Pascal BRAUD a donné pouvoir à M. Thierry AUDEBERT

M. Daniel CHABOT a donné pouvoir à Mme Sylvie RABET – LARGE

M. Jean - Jacques NIVET a donné pouvoir à M. Jean – Pierre GIRARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Thierry AUDEBERT

Quorum : 11

Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

01 - Non restitution de dépôt de garantie – appartement n°2 au 12-14 rue Gambetta

Le Conseil municipal décide de ne pas restituer le dépôt de garantie d'un montant de 502 euros au locataire de l'appartement n°2 au 12-14 rue Gambetta qui a quitté le logement le 30 juin dernier.

Vote à l'unanimité (20 voix)

02 – Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'allouer, pour l'année 2025 :

- une aide au démarrage de 600 euros à la nouvelle association de basket Elan Gémozacais ;
- une subvention de 2 800,10 euros à la Coopérative scolaire pour des projets scolaires.

Vote à l'unanimité (20 voix)

03 - Compte-rendu des délégations du Maire

➤ Marché pour la réhabilitation de l'ancien centre de secours :

- Avenant n°4 – Lot n° 2 Gros Œuvre, SARL BALOUT FILS :

Traitement des fissures en partie basse sur la façade Est du local chasse qui n'étaient pas visibles lors de la visite de chantier en raison de la présence d'abris appartenant au propriétaire voisin et accolés au mur du local chasse entraînant une plus-value de 1545,00 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial	:	108 690,00 € H.T.
Modifié par l'avenant n°2 (plus-value 2 305,02 € H.T.)	:	110 995,02 € H.T.
Modifié par l'avenant n°3 (moins-value 2 793,30 € H.T.)	:	108 201,72 € H.T.
Est modifié comme suit	:	109 746,72 € H.T.

- **Avenant n°3 – Lot n° 12 Plomberie, SARL HERBELOT :**

Remplacement du chauffe-eau initialement prévu (200L) par un chauffe-eau d'une capacité de 100L dans le local ados entraînant une moins-value de 880,20 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial	:	13 213,99 € H.T.
Modifié par l'avenant n°1 (plus-value 1 668,70 € H.T.)	:	14 882,69 € H.T.
Modifié par l'avenant n°2 (plus-value 309,00 € H.T.)	:	15 191,69 € H.T.
Est modifié comme suit	:	14 311,49 € H.T.

- **Avenant n°1 – Lot n° 10 Peinture, SARL Fabrice GUIARD :**

Considérant la mise en place d'un enduit avec une finition grattée en remplacement de la peinture d'imperméabilisation au centre de loisirs et l'application d'une peinture décorative à la place de la peinture d'imperméabilisation sur le local chasse entraînant une plus-value de 1 044,80 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial	:	21 784,98 € H.T.
Est modifié comme suit	:	22 829,78 € H.T.

➤ **Attribution du marché de travaux pour le réaménagement de la place du Souvenir et extension du cimetière aux entreprises suivantes :**

Lot / intitulé		Entreprise		Offre HT
01	VRD	ETATP PICOULET	MONTPELLIER DE MEDILLAN (17)	226 334,90 €
02	Travaux d'aménagements paysagers	SAS CENTAURES EV	CURSAN (33)	37 052,92 €
TOTAL				263 387,82 €